



104 / 2011

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011 à 18h00

**Sous la Présidence de :** Michel ANASTASY

**Présents :** Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, Robert GOURDOUZE, adjoints ; Valérie VOGEL ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Michel AVINENS ; Patrick VERNET ; Michel PUIGREDO ; Jean-Marc CIVAUX.

**Procuration :** Houria RAHALI à Michel ANASTASY

**Absents :** Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Smail MECHEREF ;

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 18 avril Avril 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Valérie VOGEL est désignée secrétaire de séance.

### • Décisions du Maire

**N°028/0292011-** Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelles :

↳ section A 357 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 33 a 20 ca ;  
↳ section A 358 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 11a 20 ca ;  
↳ section A 359 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 30 a 70 ca ;  
↳ section A 641 de 6 a 50 et A 642 de 9 a 48 (issues de la parcelle A 360) lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie 30 a 10 ca ;  
↳ section A 361 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 41 a 20 ca ;  
↳ section E 649 lieu dit « Les Coudoulis» d'une superficie de 57 a 00 ca ;  
détachement d'environ 600 m<sup>2</sup> lot 7 ;  
détachement d'environ 800 m<sup>2</sup> lot 6 ;  
présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

**N°030/2011-** Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UAb - du P.L.U

Parcelle :

↳ Section F 562 lieu dit « Le Pontalazau» d'une superficie 03 a 08 ca Présentée par la SCP Philippe ROVERY et Bénédicte ANASTASY-XIBERRAS La vérune B.P 5 30630 CORNILLON SCI LES PINS DE YAEL domiciliée chemin des Sables à 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

**N°031/2011-** Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UNa - du P.L.U

Parcelle:

↳ Section C 397 lieu dit « La Cabanette ou Ventabren » d'une superficie 20 a 90 ca Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

**N°032/033/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U**

Parcelles :

↳ section A 357 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 33 a 20 ca ;  
 ↳ section A 358 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 11a 20 ca ;  
 ↳ section A 359 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 30 a 70 ca ;  
 ↳ section A 641 de 6 a 50 et A 642 de 9 a 48 (issues de la parcelle A 360) lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie 30 a 10 ca ;  
 ↳ section A 361 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 41 a 20 ca ;  
 ↳ section E 649 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 57 a 00 ca ;  
 détachement d'environ 700 m<sup>2</sup> lot 9 ;  
 détachement d'environ 600 m<sup>2</sup> lot 21 ;  
 présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES pour le compte de la STATIM PROVENCE SARL, 216 rue Maurice le Boucher ZAC de Tournezy 34000 MONTPELLIER.

**N°034/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDa - du P.L.U**

Parcelles :

section F 628 lieu dit « Le Village » d'une superficie 11 a 01 ca. ;  
 section F 639 lieu dit « Le Village » d'une superficie 1 a 00 ca. ;  
 section F 640 lieu dit « Le Village » d'une superficie 03 a 63 ca. ;  
 présentée par la SCP RIVIER, notaire associé, Parc d'Activités « Portes Sud » B.P 61066 30134 PONT SAINT ESPRIT CEDEX pour le compte de M. Mme MARIN Arnaud domiciliés 4 chemin du Moulin Neuf 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

**N°035/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IVAU - du P.L.U**

Parcelles :

- B n°1042p d'une superficie de 22 a 04 ca lieu dit « Le plan Nord »  
 - B n°1045p d'une superficie de 26 a 66 ca lieu dit « Le plan Nord »  
 Détachement de 25 a 23 lot 8 de la ZAC de Tesan  
 Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES pour le compte de la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD) domiciliée Hôtel du Ville du Département, rue Guillemette et Parc Scientifique Georges BESSE – 442 rue Georges BESSE 30000 NIMES.

**N°036/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Una2 - du P.L.U**

Parcelle :

↳ Section D 782p lieu dit « Les Rats ou les Maladières » d'une superficie 22 a 08 ca – détachement 11 a 32 ca  
 Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES pour le compte de de la SCI le Plan Sud M. Denis BONNEAUD, 318 chemin de Malmont 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

**N°037/2011 – Convention servitudes réseaux électriques**

Décision de signer une convention avec ERDF relative à la réalisation à demeure dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires. Ces servitudes seront établies sur la parcelle C 1924, route de St Geniès de Comolas appartenant à la commune de St Laurent des Arbres, afin de desservir en énergie électrique, quatre logements réalisés par M. RASSE Olivier.

**N°038/2011 – Contrat de maintenance logiciel IMPRIM MEGA**

Décision de renouveler le contrat de prestation de maintenance du logiciel « IMPRIM MEGA » avec la SARL A.D.I.C Informatique – Groupe SEDI – BP 72002 – 30702 UZES Cedex pour les

imprimés administratifs. La durée de ce contrat sera fixée à 1an renouvelable deux fois par reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011

### **1. ADJUDICATION PARC PHOTOCOPIEURS**

**Rapporteur Michel ANASTASY**

Après consultation pour le renouvellement du parc de photocopieurs comprenant du matériel neuf pour la mairie et les écoles, 9 fournisseurs ont adressé une proposition. Le Conseil Municipal approuve la décision de la P.R.M. après avis de la **C.A.O.** réunie le 02/05/11, de retenir la société RICOH pour un montant trimestriel de 632.29 € TTC pour la location des photocopieurs et de 717 € TTC pour la maintenance, soit un total de **1349.29 € TTC trimestriel**. Le contrat est conclu pour une durée de 20 trimestres à compter du 27 juillet 2011.

Point voté à l'unanimité.

### **2. ADJUDICATION POUR TRAVAUX D'INSTALLATION STATION DE POMPAGE POUR BASSIN DE RETENTION**

**Rapporteur Robert PUJADE**

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Personne Responsable du Marché (PRM) de retenir la proposition M. GERVAIS Denis, 2977 Chemin du Coquillon, 30150 ROQUEMAURE après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 02/05/2011 pour un montant de **16 000 € H.T.soit 19 136 € TTC**.

Point voté à l'unanimité.

### **3. ADJUDICATION TRAVAUX LOTISSEMENT LES TERRASSES DE FONTAGNAC**

**Rapporteur Jacques DEL BIANCO**

Il est nécessaire de réaliser des travaux pour la mise en sécurité des usagers par rapport aux eaux de ruissellement, ainsi qu'aux dégradations de la chaussée.

Le montant estimatif de ces améliorations s'élèvent à 8 500 € HT.

Suite à la consultation réalisée auprès de trois opérateurs économiques de la région, l'entreprise CARMINATI frères – 30330 St Paul Les Fonts a été retenue pour un montant de **8 245 € HT soit 9861.02 € TTC**.

Point voté à l'unanimité.

### **4. PRESTATION DE TELESURVEILLANCE – LOCAUX SERVICES TECHNIQUES**

**Rapporteur Jacques DEL BIANCO**

Suite à l'effraction des services techniques et à la non performance de l'ancienne alarme installée dans ces locaux, il a été décidé de relier ces bâtiments au réseau de télésurveillance géré par la société A.T.S. qui intervient également pour la mairie et le groupe scolaire pour un coût de prestation identique soit 45 € H.T. par mois. La durée de ce contrat sera établie pour 32 mois à compter du 1<sup>er</sup>/05/11, soit jusqu'au 31/12/2013 ;

Point voté à l'unanimité.

### **5. AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC « EGLISE » ATTRIBUTION MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Rapporteur Josette CHARAVEL**

Suite à une consultation lancée auprès de trois prestataires, le Conseil Municipal approuve le choix de la P.R.M., après avis de la **C.A.O.** réunie le 02/05/11 et décide de retenir l'Atelier d'Architecte, Domaine de Tartay – 84140 MONTFAVET, pour un montant de **3 600 € HT soit 4 305.60 € TTC**. Cette mission de maîtrise d'œuvre doit permettre de préparer un projet d'aménagement détaillé en relation avec l'architecte des Bâtiments de France.

Point voté à l'unanimité.

**6. REMBOURSEMENT D'UNE PRESTATION PRISE EN CHARGE PAR LE COMITE DES FETES****Rapporteur Josette CHARAVEL**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de **600 €** au comité des fêtes, destinée à prendre en charge une prestation d'animation exceptionnelle, à l'occasion de la fête de la musique.

Point voté à l'unanimité.

**7. ADJUDICATION TRAVAUX D'ENTRETIEN ESPACES VERTS****Rapporteur Geneviève SABOT**

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Personne Responsable du Marché après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 16/05/11 et retient l'entreprise HARILLO Juan 112, Imp. De la Gavotte 84210 Pernes les Fontaines, entreprise la moins disante, pour un montant de **114 227.71 €/an TTC**. Ces travaux concernent l'entretien du stade, des arènes ainsi que du square Marcel Chevalier. Le contrat est conclu pour une durée de 43 mois à compter du 01/06/2011, soit jusqu'au 31/12/2014.

Point voté à l'unanimité.

**8. CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE****Rapporteur Geneviève SABOT**

Considérant l'augmentation significative de la population St Laurentaise, et notamment le nombre d'inscriptions d'enfants à l'école Primaire et la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes dans les années à venir, le Conseil Municipal décide de lancer un concours d'architecte pour la réalisation d'un projet d'extension de l'Ecole Primaire.

Point voté à l'unanimité.

**LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 50**

Le Maire,  
Michel ANASTASY

